

Leçons tirées de la mise en œuvre du statut *d'entrepreneur* dans les pays de l'OHADA.

Résumé de la recherche

Février 2019

Pays

République Démocratique
du Congo

Auteur

Aide à la prise de décision

Ceci est un résumé d'un document de recherche fourni pour le programme de développement du secteur privé du ministère britannique du Développement international (DFID) en République démocratique du Congo (RDC). L'Unité d'aide à la décision (DSU) du programme publie actuellement une série de documents de recherche, de résumés de recherche et de « notes d'apprentissage » afin de partager des données et aider toute personne travaillant sur des projets similaires. **Inscrivez-vous à notre liste de diffusion** <http://bit.ly/DSUsignup>

Définitions

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

(OHADA)– Créée en 1993, l'OHADA est une initiative visant à fournir des cadres juridiques et réglementaires harmonisés au secteur privé en Afrique francophone. Cela inclut notamment la régularisation des normes comptables, l'arbitrage, le droit commercial, le nantissement, le droit des sociétés et la loi sur l'insolvabilité.

Entreprenant – Une loi commerciale générale révisée, applicable immédiatement à tous les membres de l'OHADA, a permis d'établir le statut d'Entreprenant en 2011. Ce statut fournit un régime juridique simplifié spécialement conçu pour les petites entreprises, permettant ainsi aux entreprises opérant dans le secteur informel de migrer vers le secteur formel.

Entrepreneurs informels – se dit de personnes qui créent une entreprise ou sont les gérants / dirigeants d'une entreprise engagée dans des transactions monétaires non déclarées à l'État à des fins fiscales, de profit et / ou du droit du travail alors qu'elles devraient être déclarées, mais qui demeurent des transactions légales par ailleurs (Williams/Organisation for Economic Co-operation and Development, 2014)

Introduction

Ceci est un résumé d'une étude de recherche entreprise pour soutenir la mise en œuvre du programme de développement du secteur privé du ministère britannique pour le développement international (DFID) en République démocratique du Congo (RDC). La version complète de l'étude peut être téléchargée à l'adresse suivante : bit.ly/entreprenant-briefing.

Le programme DFID DRC est divisé en trois parties :

1. **ÉLAN¹, un projet quinquennal de développement des systèmes de marché d'une valeur de 50 millions de livres sterling**, devant prendre fin en décembre 2018 (bien qu'il débute une période de prolongation). Le projet concerne plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la finance, les énergies renouvelables et les transports.
2. **Essor, un projet quinquennal de 35 millions de livres sterling** visant à améliorer l'environnement professionnel en RDC, qui prendra fin en janvier 2020. Le portefeuille d'interventions comprenait la mise en œuvre de l'OHADA (un système de lois commerciales harmonisées adopté par 17 pays africains francophones), l'accès au financement, l'accès à l'électricité et la lutte contre la corruption.
3. **L'unité d'aide à la décision (DSU)**, une composante de 3,5 millions de livres sterling prenant fin en 2023, soutient les projets ÉLAN et Essor en procédant notamment à des études annuelles, **l'analyse des résultats, des évaluations, des activités de recherche, d'apprentissage et d'adaptation**.

L'étude de recherche a été menée par la DSU d'Essor. Celle-ci a pu identifier les enseignements opérationnels tirés de la mise en œuvre de l'Entreprenant (en tant que catégorie spécifique d'entreprise) dans différents pays membres de l'OHADA. Elle s'est basée sur une analyse de la littérature disponible et sur des entretiens menés auprès de différents praticiens.

Ce résumé donne un aperçu de cette recherche et met en avant certaines implications importantes pour les programmes qui travaillent à la mise en œuvre du statut d'entrepreneur dans les pays OHADA. Cela a son importance car, malgré les avantages avérés d'une certaine formalisation du statut et malgré l'établissement d'un cadre pratique pour formaliser les types de micro-entreprises qui dominent bon nombre d'économies dans les pays de l'OHADA, la littérature indique que les preuves d'un tel succès sont minces.

C'est en partie dû au fait que l'OHADA n'a pas concrètement expliqué le fonctionnement du statut d'Entreprenant, ni expliqué les différentes incitations qui en découlaient. Au lieu de cela, chaque agence locale se doit de trouver la bonne approche.

¹ www.elanrdc.com

Conclusions

Quels facteurs facilitent la mise en place du statut d'Entrepreneur ?

Le déploiement du statut d'entrepreneur a pris beaucoup de temps dans la région de l'OHADA. C'est en partie dû au fait que cette approche ne relève pas de la compétence principale de l'OHADA, mais plutôt de l'application du droit des affaires. Concevoir les incitations visant à encourager les commerçants à s'engager dans une telle démarche nécessite certaines aptitudes et compétences bien spécifiques. Il faut, notamment, instaurer une collaboration active entre les autorités fiscales, les fonds de sécurité sociale et même les banques. En outre, une mise en œuvre réussie nécessite le soutien et la coordination de différents ministères, ce qui peut rajouter une certaine forme de complexité aux réformes. Au Sénégal, par exemple, deux ministères différents ont voulu diriger le projet pilote ; cela a ralenti la mise en œuvre du projet. Seul le Bénin a mis au point un ensemble d'incitations pour soutenir la mise en œuvre du statut et a obtenu en retour de nombreux enregistrements. Il est ainsi passé de 341 inscrits en 2016 à 4 000 en 2017 (voir le compte rendu du Bénin en annexe A), bien que le coût global des mesures incitatives ait largement dépassé les recettes fiscales émanant d'une formalisation accrue. L'expérience du Bénin a montré que la mise en place de mesures incitatives pour les entrepreneurs informels était un facteur important pour un déploiement réussi. Celles-ci peuvent notamment inclure des comptes bancaires moins chers, une médiation fiscale, une formation et un accès à une assurance. En outre, le Bénin a démontré la nécessité d'un système efficace en matière de recrutement d'entrepreneurs.

Quelles méthodes ont incité les commerçants informels à officialiser leur nouveau statut ?

Après une étude plus globale des programmes de formalisation, il apparaît que réduire les délais et les coûts liés à l'enregistrement des entreprises peut être un moyen efficace de les encourager à effectuer les démarches nécessaires. Toutefois, les études montrent que la plupart des interventions fonctionnent mieux pour les entreprises informelles dont la taille et la structure ressemblent le plus aux entreprises formelles. En outre, les chances de succès sont plus grandes si les programmes ciblent les facteurs spécifiques qui empêchent les entreprises d'officialiser leur nouveau statut. Ainsi, les entreprises informelles les plus petites ne bénéficieront pas des mêmes avantages que les grandes entreprises. Il est donc peu probable que ces entreprises réagissent aux efforts de formalisation axés sur l'enregistrement des entreprises - elles ont besoin d'autres mesures incitatives, telles que des incitations financières, l'accès à la sécurité sociale ou une protection contre le harcèlement fiscal. Il est également prouvé que le fait de dissocier la formalisation des entreprises de l'enregistrement fiscal améliore le taux de réussite. Cependant, les études qui se sont penchées sur cette question portent sur des entreprises plus importantes que les

commerçants ambulants ou les micro-entreprises. Les petites entreprises sont davantage attirées par les incitations financières et des baisses d'impôts. Donner des informations et proposer une formation peut également avoir un bénéfice sur les résultats ; cela n'a toutefois pas d'effet en soi.

Bilan et conclusions

L'échec relatif de la mise en œuvre du statut d'entrepreneur dans les pays de l'OHADA n'a rien de surprenant. En effet, celui-ci s'adresse aux plus petites des micro-entreprises qui sont moins enclines à bénéficier d'une officialisation.

La mise en œuvre de processus d'enregistrement améliorés ne répond pas aux différents besoins des micro-entreprises. Au lieu de cela, il faut réfléchir aux réels besoins de ces groupes afin de les inciter à franchir le cap.

Le projet pilote Entrepreneur du DFID en RDC a déjà intégré certaines de ces considérations dans les différentes mesures à faible coût, notamment : une carte d'identité officielle de qualité ; l'accès à des soins de santé à prix réduit ; un processus de déclaration simple ; une sensibilisation populaire ; et une formation commerciale de suivi.

La littérature montre que le succès des efforts de formalisation passe par une compréhension des bienfaits de la formalisation pour le groupe cible, ainsi que la capacité de coordonner un certain nombre d'organisations gouvernementales capables de gérer les problèmes et de proposer des mesures incitatives.

Les implications pour les programmeurs cherchant à soutenir une mise en œuvre réussie du *statut d'Entrepreneur* sont évidentes :

1. Pour que les programmes réussissent, ils doivent surmonter des défis importants, notamment :
 - coordonner les différents ministères pour mettre en place un ensemble d'incitations ;
 - atténuer et éliminer le harcèlement de la part des agents des impôts et autres ;
 - poursuivre la mise en œuvre une fois le programme terminé ; et
 - démontrer la justification coût/bénéfice de l'intervention.
2. Des recherches importantes devraient être entreprises pour comprendre les marchés locaux et les obstacles à la formalisation pour les entrepreneurs informels.
3. L'introduction d'un régime fiscal simplifié est essentielle, de même que la nécessité de garantir une certaine forme de protection contre le harcèlement fiscal dès l'obtention du statut d'entrepreneur. Tout coût supplémentaire de taxation formelle doit être compensé par les économies des entrepreneurs liées au non-paiement des taxes non officielles.
4. La pérennité est quelque peu compromise, à moins de trouver la perle rare au sein du gouvernement hôte qui continuera de mener et financer le programme une fois celui-ci achevé.

À propos de Oxford Policy Management

Oxford Policy Management s'est engagé à aider les pays à revenu faible et intermédiaire à atteindre la croissance et à réduire la pauvreté et les désavantages par le biais d'une réforme des politiques publiques. Nous souhaitons apporter des changements positifs durables en faisant appel à des compétences analytiques et pratiques en matière de politiques. Grâce à notre réseau mondial de bureaux, nous travaillons en partenariat avec les décideurs nationaux pour rechercher, concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques publiques efficaces. Nous travaillons dans tous les domaines de la politique sociale et économique et de la gouvernance, y compris la santé, les finances, l'éducation, le changement climatique et la gestion du secteur public. Nous nous appuyons sur nos experts locaux et internationaux pour fournir le meilleur soutien possible en fonction de preuves établies..

Lire la suite

Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur notre site: www.opml.co.uk

Ou par courriel : admin@opml.co.uk

    OPMglobal



Oxford Policy Management Limited

Enregistré en Angleterre : 3122495

Siège social : Clarendon House, Level 3,
52 Cornmarket Street, Oxford, OX1 3HJ,
Royaume-Uni